



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 5 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 5 juillet à 18h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni salle Gilbert Chauveau sous la présidence de Madame Fabienne LABRETTE-MENAGER, Maire.

Date de convocation : 28 juin 2023

Date d'affichage : 28 juin 2023

Membres en exercice : 27
Présent : 19
Votants : 22 (3 procurations)

Présents : MM Aubert, Courné, Cosnard, Denieul Jean-Marie, Denieul Vincent, Emery, Fortin, Goyer-Thierry, Mmes Adam, Adde, Carlier, Gauvrit, Hubert, Morin Mortier , Lemerrier, Labrette-Ménager, Lecomte, Leconte, Olivier,

Formant la majorité des membres en exercice

Absent(s) : MM Boyer, Brion, Gasnier, Legagneux, Levesque, Mme Menon, Poirier, Richer

Procurations : M. Boyer à M. Emery, Mme Menon à Mme Olivier, M. Legagneux à M. Goyer-Thierry

Désignation du secrétaire de séance :

M. Fabrice GOYER-THIERRY est désigné secrétaire de séance

Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 5 juin 2023:

Adoption à l'unanimité.

Adoption de l'ordre du jour :

Mme le Maire propose d'adopter l'ordre du jour. Adopté.

PRET CREDIT MUTUEL

Madame le Maire informe le Conseil que la commune est toujours dans l'attente du versement de la subvention DETR (350 000 €), versement demandé en février 2023, et de la dotation de solidarité rurale (400 000 €).

Ces subvention et dotation doivent permettre de rembourser le prêt-relai lié aux travaux de l'école.

Néanmoins, Madame le Maire souhaite que la trésorerie ne soit pas trop impactée par ce remboursement et propose de rembourser le prêt-relai à hauteur de 550 000 € et de procéder au remboursement des 300 000 € restant par un emprunt à réaliser auprès du Crédit Mutuel sur une durée de 5 ans.

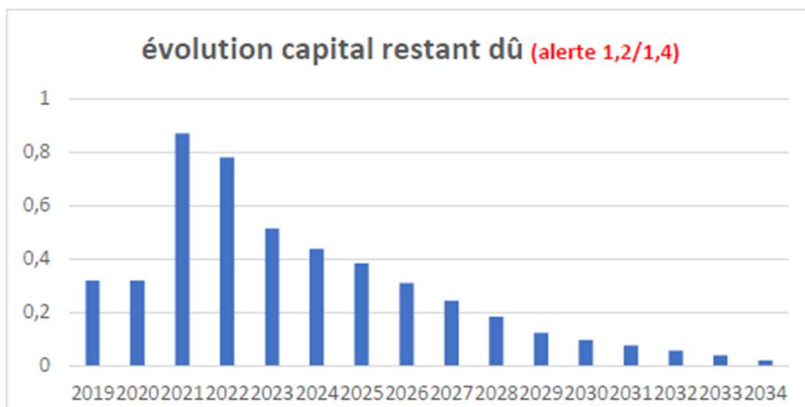
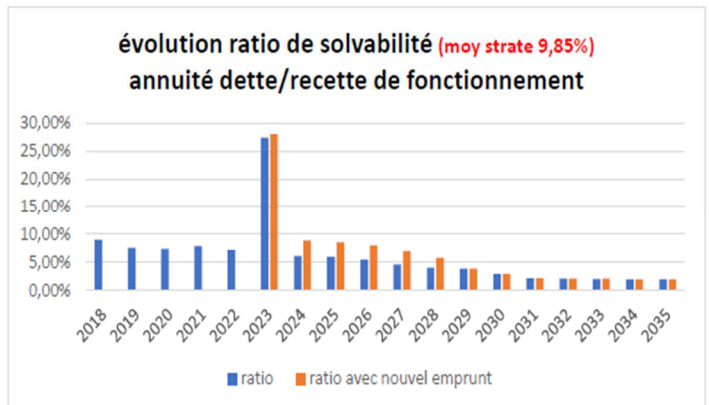
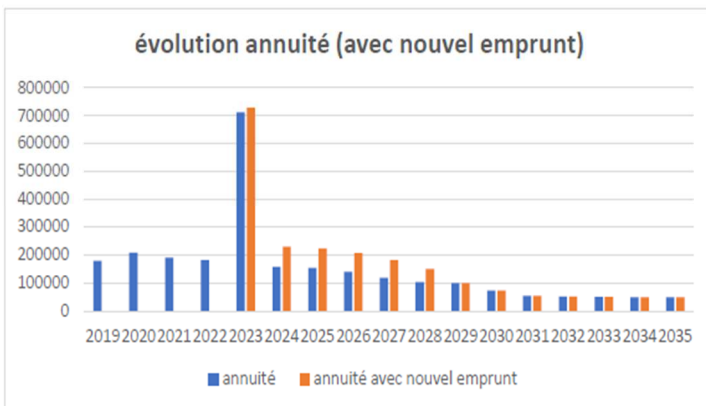
En raison des emprunts en cours, ce nouvel emprunt de 300 000 € n'impacterait pas de façon significative l'endettement de la commune.

FRESNAY SUR SARTHE		montant prêt	taux	début	fin	annuité 2023	CRD au 31/12/23
invest 2011		300 000	3,42	2011	2026	25 650,24	61 210,48
invest 2013		200 000	3,51	2013	2027	18 143,40	59 150,90
restructuration école		700 000	1,35	2021	2035	54 620,42	559 999,96
Prêt relai école		850 000	0,4	2021	2023	550 000,00	300 000,00

COULOMBIERS		montant prêt	taux	début	fin	annuité 2023	CRD au 31/12/23
Aménagement Bourg		350 000	2,55	2015	2030	28 153,04	162 174,60

ST GERMAIN		montant prêt	taux	début	fin	annuité 2023	CRD au 31/12/23
salle des fêtes		100 000	4,2	2013	2028	8 776,96	36 146,94
carrefour la Hutte		50 000	1,75	2017	2037	2 968,36	36 206,01
voirie		50 000	4,08	2010	2024	3 554,32	3 333,52
le St Germain		140 000	0,59	2020	2030	14 427,40	95 402,11
achat 9 v Div Leclerc		30 000	0,47	2022	2032	3 072,80	24 851,23

→ aménagement sur 5 ans / taux 4,12% / annuité: 62 472€



LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

ARTICLE-1 : Autorise Madame le Maire à réaliser auprès de la **CAISSE FEDERALE DU CREDIT MUTUEL** de Maine-Anjou, Basse-Normandie, 43, Boulevard Volney à LAVAL (53), un emprunt de **300 000 Euros** dont le remboursement s'effectuera sur la durée de **5 ans**.

Ce concours s'inscrit dans le plan de financement fourni au prêteur.

ARTICLE-2 : Le taux nominal de l'emprunt sera de : **4,12 %** - Taux Fixe, en mode d'amortissement constant du capital (échéances dégressives)

Le taux effectif global ressort à : **4,18845 %**

Le montant de l'échéance trimestrielle sera dégressif. Le montant du capital remboursé à chaque échéance s'établira à 15000,00 Euros.

Les frais de dossier d'un montant de 500€ seront prélevés directement et séparément sur le compte de la trésorerie lors du déblocage du prêt.

ARTICLE-3 : S'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement, en cas de besoin, les ressources nécessaires pour assurer le paiement des annuités et à inscrire en priorité, en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au règlement des échéances.

ARTICLE-4: Autorise Madame le Maire à intervenir au nom de la commune à la signature du contrat de prêt ainsi qu'à sa mise en place.

Donne le cas échéant délégation à M Fabrice GOYER-THIERRY, en sa qualité de Premier Adjoint, pour suppléer Madame le Maire dans cette formalité.

CONVENTION ASSOCIATION MIMULUS RENOUVELLEMENT

Madame le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée Délibérante la convention conclue avec l'association MIMULUS fixant les conditions d'exploitation des équipements appartenant à la commune (chapiteau et anciens bâtiments de la gare), le loyer et la répartition des charges.

Cette convention établie pour une durée de 9 années s'est terminée en 2021 et, conformément à son article 4, se renouvelle tacitement chaque année.

Madame le Maire propose au Conseil municipal de renouveler cette convention aux mêmes conditions pour une période de 9 années à compter du 1^{er} janvier 2024.

Après délibération, le Conseil municipal :

- Donne son accord à cette proposition
- Autorise Madame le Maire à signer la convention et tous documents s'y rapportant.

QUESTIONS DIVERSES

Mme Carlier évoque la mise en place du groupe de travail « Mobilité » mis en place par la communauté de communes Haute Sarthe Alpes Mancelles. Un axe concernera la mise en place d'une navette entre Fresnay et la gare de la Hutte.

La séance est levée à 19h15

Le secrétaire de séance,

M. Fabrice Goyer-Thierry

Signature du procès-verbal de séance :

	SIGNATURE
ADAM MARIE-CHRISTINE	
ADDE MORGANE	
AUBERT JOËL	
BOYER ERIC	
BRION CYRIL	absent
CARLIER CLAUDINE	
COSNARD JEROME	
COURNE ALAIN	
DENIEUL JEAN-MARIE	
DENIEUL VINCENT	
EMERY BENOIT	
FORTIN MICHEL	
GASNIER LAURENT	absent
GAUVRIT CHRISTELLE	
GOYER-THIERRY FABRICE	
HUBERT CATHERINE	
LABRETTE-MENAGER FABIENNE	
LECOMTE GABRIELLA	
LECONTE ODILE	
LEGAGNEUX DOMINIQUE	
LEMERCIER MILENE	
LEVESQUE PATRICK	absent
MENON CLAUDINE	
MORIN MORTIER BEATRICE	
OLIVIER SANDRINE	
POIRIER BEATRICE	absente
RICHER FRANCOISE	absente